

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°20 du 12 mai 2010

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°24

ARRÊTÉ

portant dissolution de la brigade territoriale de Brest (Finistère).

Du 15 avril 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Brest (Finistère).

Du 15 avril 2010

NOR D E F G 1 0 5 0 6 4 1 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15. et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°20 du 12 mai 2010, texte 24.

Art. 1er. La brigade territoriale de Brest (Finistère) est dissoute à compter du 1^{er} août 2010. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Guipavas (Finistère) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Guipavas exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Brest	Brest	(dissolution)
Guipavas	Gouesnou	Brest
	Guipavas	Gouesnou
	La Forest-Landerneau	Guipavas
	Saint-Divy	La Forest-Landerneau
	Saint-Thonan	Saint-Divy
		Saint-Thonan